

## III - Résumé des exigences communautaires clés

### Si vous êtes concepteur ou fabricant d'une nouvelle machine

Vous devez :

- ▣► établir un dossier de construction technique
- ▣► certifier la conformité de votre machine aux exigences techniques
- ▣► accompagner chaque machine d'une notice d'instruction

#### 1. Etablir un dossier de construction technique (Directive Machine, annexe V)

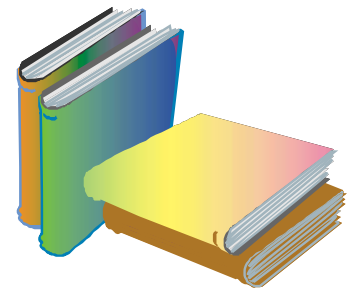
Ce dossier comprend :

- un schéma d'ensemble de la machine ainsi que des schémas des circuits de commande ;
- des dessins détaillés accompagnés des calculs, notes, résultats d'essais, etc. exigés pour vérifier la conformité de la machine aux exigences principales en matière de santé et de sécurité ;
- une liste des exigences essentielles de cette directive, des normes applicables et des autres spécifications techniques qui ont été utilisées au cours de la conception de la machine ;
- une description des méthodes adoptées pour éliminer les dangers que présente la machine ;
- tout rapport technique ou certificat obtenu auprès d'un organisme ou laboratoire compétent ;
- tout rapport technique donnant le résultat d'essais effectués soit par vous-même soit par un organisme ou laboratoire compétent, si vous effectuez une déclaration de conformité à une norme harmonisée quelconque.

Il contient également un exemplaire du mode d'emploi de chaque machine, et les moyens d'identification de la machine. Il doit pouvoir être inspecté par les autorités nationales.

Le détail des systèmes de qualité internes et des autres mesures veillant à ce que la machine et ses composants puissent être construits en toute conformité doit également être documenté.

Vous devez en outre effectuer les essais nécessaires sur la machine et les composants pour veiller à ce que sa conception lui permette d'être mise en place et utilisée en toute sécurité.



#### 2. Certifier la conformité de la machine aux exigences techniques applicables (Directive sur les machines, chapitre II)

Quelle que soit la machine, la certification doit inclure :



- la fourniture à l'acheteur d'une déclaration de conformité CE signée
- l'apposition de la marque CE de conformité à un endroit visible.

☞ Si la machine ou ses composants de sécurité **ne figurent pas** en annexe IV, vous pouvez **auto-certifier** votre équipement en signant la déclaration de conformité CE.

## Symboles de certification des organisations de certification les plus connues



Honeywell Sensing & Control  
 3824 Meylan Cedex - France  
 Tel: +33 (0)4 78 41 72 00  
 Fax: +33 (0)4 78 41 72 50

**HONEYWELL - CENTRE EUROPEEN DE LA PHOTOELECTRICITE  
 DEPARTEMENT ASSURANCE QUALITE**

**Declaration CE de conformité**

Nous: Honeywell  
 ZIRST B.P. 81  
 21, chemin du Vieux Chêne  
 38240 Meylan Cedex - France

Déclarons: sous notre seule responsabilité que l'équipement de protection référencé:

**Barrière immatérielle de sécurité, série FF-STA**

A laquelle se réfère cette déclaration, est conforme aux exigences techniques des normes et aux dispositions des exigences essentielles des directives ci-dessous détaillées.

Nous fonctionnons avec un système d'assurance qualité ISO 9001 certifié par l'AFNOR sous la référence: QUAL/1994/2213a.

Directives:

- Directive Machine 98/37/CE à laquelle se réfère le certificat d'examen CE de type délivré par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS).
- Directive Base Tension 73/23/CE.
- Directive Compatibilité Electromagnétique 89/336/CE

Normes:

- EN 61496-1: Sécurité des machines - Equipement de protection électrosensible - partie 1 - Prescriptions générales et essais.
- EN 61496-2: Sécurité des machines - Equipement de protection électrosensible - partie 2 - Prescriptions particulières aux dispositifs de protection optoélectroniques actifs.

Niveau de sécurité: Type 4 d'après EN 61496-1 et EN 61496-2

La mise en conformité aux directives énoncées des modèles cités ci-dessus ont été vérifiés par:

Organisme notifié: Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)  
 Avenue de Bourgogne - B.P. 27  
 54501 Vandœuvre Cedex - France

Numéro de certificat: 0070 510 0153 (2.98) Date de la certification: 02/12/1998

Représentants signés pour l'Europe: Liza Meylan, Directeur Qualité; Patrick Goud, Directeur Global; Richard Gibbs, Directeur Global.

Signature: *[Signature]* *[Signature]* *[Signature]*

Re: Dispositifs sur demande

Figure III.A

### Déclaration de conformité

- Si la machine ou ses composants de sécurité **figurent** en annexe IV de la Directive sur les machines, vous devrez faire appel à un **organisme officiel** indépendant pour certifier votre machine. Ces organismes sont agréés par les états membres individuels et sont approuvés par l'Union européenne. Ils émettent une déclaration d'inspection CE de type qui est valide pour tous les états membres.
- S'il existe des normes harmonisées et que vous avez respectées, vous devrez soumettre le dossier de construction technique à l'organisme officiel. L'organisme en accusera réception et fournira ensuite une vérification de la bonne application des normes applicables. L'organisme officiel rédigera alors un certificat d'adéquation pour le dossier, et vous pourrez remplir la déclaration de conformité. Sinon, vous pouvez soumettre un modèle de la

machine pour qu'elle subisse une inspection CE de type.

- Si vous n'avez pas totalement respecté les normes harmonisées ou si de telles normes n'existent pas, vous devez soumettre un modèle de votre machine à l'organisme officiel pour qu'il lui fasse subir une inspection CE de type. Il certifiera que le modèle satisfait les dispositions de la ou des Directives applicables. C'est seulement alors que vous pourrez remplir la déclaration de conformité et apposer la marque CE sur la machine.

Fachschule Eisen und Metall III  
 und Hebezeuge II  
**Prüf- und Zertifizierungsstelle  
 im BG-PRÜFZERT**  
 Handwerksverband der gewerblichen  
 Berufsgenossenschaften

**EC-Type Test Certificate** 95415  
 No. of certificate

Translation

Name and address of the holder of the certificate (testerman): Honeywell Coréa, Chemin du vieux Chêne, B.P. 81 - 38243 Meylan Cedex, France

Name and address of the manufacturer: Honeywell Coréa, Chemin du vieux Chêne, B.P. 81 - 38243 Meylan Cedex, France

Ref. of customer: EM III 612.1612.28-11B (Lo/Sy) Date of issue: 22.05.1998

Product designation: Single-way light curtain for accident protection

Type: FF SB 14 E/R (xx) (\*\*) (\*) 2 - (range 10 m)  
 (xx) 04, 06, 08, 10, 12, 14 (height (cm))  
 (\*\*) 5 = 115/230 VAC D = 48 VAC (\*) plugs S = DIN 43652  
 C = 24 VAC A = 24 - 48 VDC - = DIN 43651  
 (e.g. FF SB 14 E/R 06 CS 2 -)

Intended purpose: As electro-sensitive protective device on power operated machines and power operated presses for the working of metal

Testing based on:

- Directive 89/392/EEC (Safety components in accordance with Annex IV B, n° 1)
- prEN 50100 part 1: "Safety of machinery, Electrosensitive protective equipment, Part 1: General requirements and tests", edition 08.1998, draft.
- prEN 50100 part 2: "Safety of machinery, Electrosensitive protective equipment, Part 2: Particular requirements for systems using active opto-electronic protective devices", edition 08.1998, draft.

Remarks:

The type tested complies with the provisions laid down in the directive 89/392/EEC (Machinery), amended by the directives 91/985/EEC and 93/68/EEC.

The present certificate will become invalid on 30.06.1998 at the latest.

Further provisions concerning the validity, the extension of the validity and other conditions are laid down in the Rules of Procedure for Testing and Certification of January 1997.

Fachschule Eisen und Metall III und Hebezeuge II  
 Prüf- und Zertifizierungsstelle  
 im BG-PRÜFZERT  
 Kreuzstraße 45 - 46210 Düsseldorf  
 (Dipl.-Ing. Renteif)

Signature: *[Signature]*

Postal address: Pirmasens 10 71 15, 48001 Düsseldorf  
 Office: Ost-Hebe-Str. 69, 42388 Düsseldorf  
 Phone: 02 1167 00 8-0 Fax: 02 1167 00 8-4

Figure III.B

### Certification d'essai de type CE

## 3. Accompagner chaque machine d'une notice d'instructions

Cette notice doit contenir :

- les conditions d'utilisation de la machine,
- les procédures de manipulation, installation, configuration et entretien de la machine,
- les risques particuliers auxquels les utilisateurs doivent faire attention.

## Directive Machine 98/37/CE ANNEXE IV

Types de machine et de composants de sécurité auxquels une procédure d'inspection CE de type doit être appliquée.

### A. Machines

1. Scies circulaires (à lame unique ou multiple) pour travailler sur le bois ou matériaux similaires ou la viande et matériaux similaires.
  - 1.1 Machines à coudre à outil fixe, en service, la machine étant munie d'un plateau fixe, avec alimentation manuelle de la pièce de travail ou alimentation électrique démontable.
  - 1.2 Machines à coudre à outil fixe, en service, ayant une assise de scie ou un chariot alternatif activé manuellement.
  - 1.3 Machines à coudre à un outil fixe, en service, ayant un dispositif d'alimentation mécanique des pièces de travail, avec chargement et/ou déchargement manuel.
  - 1.4 Machines à coudre à outil amovible, en service, avec un dispositif d'alimentation amovible et un chargement et/ou déchargement manuel.
2. Machines à dégrossir alimentées manuellement pour le travail du bois
3. Raboteuses avec outil rotatif pour finissage unilatéral du bois, avec chargement et/ou déchargement manuel.
4. Scies à rubans avec logements de scie fixes ou mobiles et un chariot mobile avec chargement et/ou déchargement manuel pour travailler sur le bois et matériaux similaires ou la viande et autres matériaux similaires.
5. Machines combinées pour les types mentionnés en sections 1 à 4 et 7 pour travailler le bois et autres matériaux similaires.
6. Rabots dentés à alimentation manuelle avec plusieurs porte-outils pour le travail du bois.
7. Machines à toupiller verticales, à alimentation manuelle, pour le travail du bois et de matériaux similaires.
8. Tronçonneuses à chaîne portables pour le travail du bois.
9. Presses, y compris les presses plieuses pour le travail des métaux à froid, avec chargement et/ou déchargement manuel, dont les pièces de travail amovibles ont une course excédant 6 mm et une vitesse excédant 30 mm/s.
10. Machines de moulage du plastique à injection ou compression avec chargement ou déchargement manuel.
11. Machines à moulage du caoutchouc à injection ou compression avec chargement ou déchargement manuel.
12. Machine pour le travail souterrain :
  - machines sur rails : locomotives et wagons freins,
  - supports de toit mécaniques hydrauliques,
  - moteurs à combustion interne à installer sur les machines pour le travail souterrain.
13. Camions à chargement manuel pour le ramassage des ordures ménagères, avec un mécanisme de compression.
14. Protectors et arbres de transmission détachables avec des joints à rotule, tels qu'ils sont décrits dans la section 3.4.7 de 91/368/CE.
15. Dispositifs de levage pour l'entretien des véhicules.
16. Dispositifs pour soulever des personnes, impliquant un risque de chute d'une hauteur verticale de plus de trois mètres.
17. Machines pour la production de feux d'artifice.

### B. Composants de sécurité

1. Dispositifs électrosensibles pour détecter les personnes afin de veiller à leur sécurité (barrières non matérielles, tapis de détection, détecteurs électromagnétiques, etc.).
2. Unités logiques veillant aux fonctions de sécurité des commandes à deux mains.
3. Ecrans amovibles automatiques pour protéger les presses dont il est question en lignes 9, 10 et 11.
4. Protections au retournement (ROPS)
5. Protections contre les chutes d'objets (FOPS).

# Etapes de la certification CE

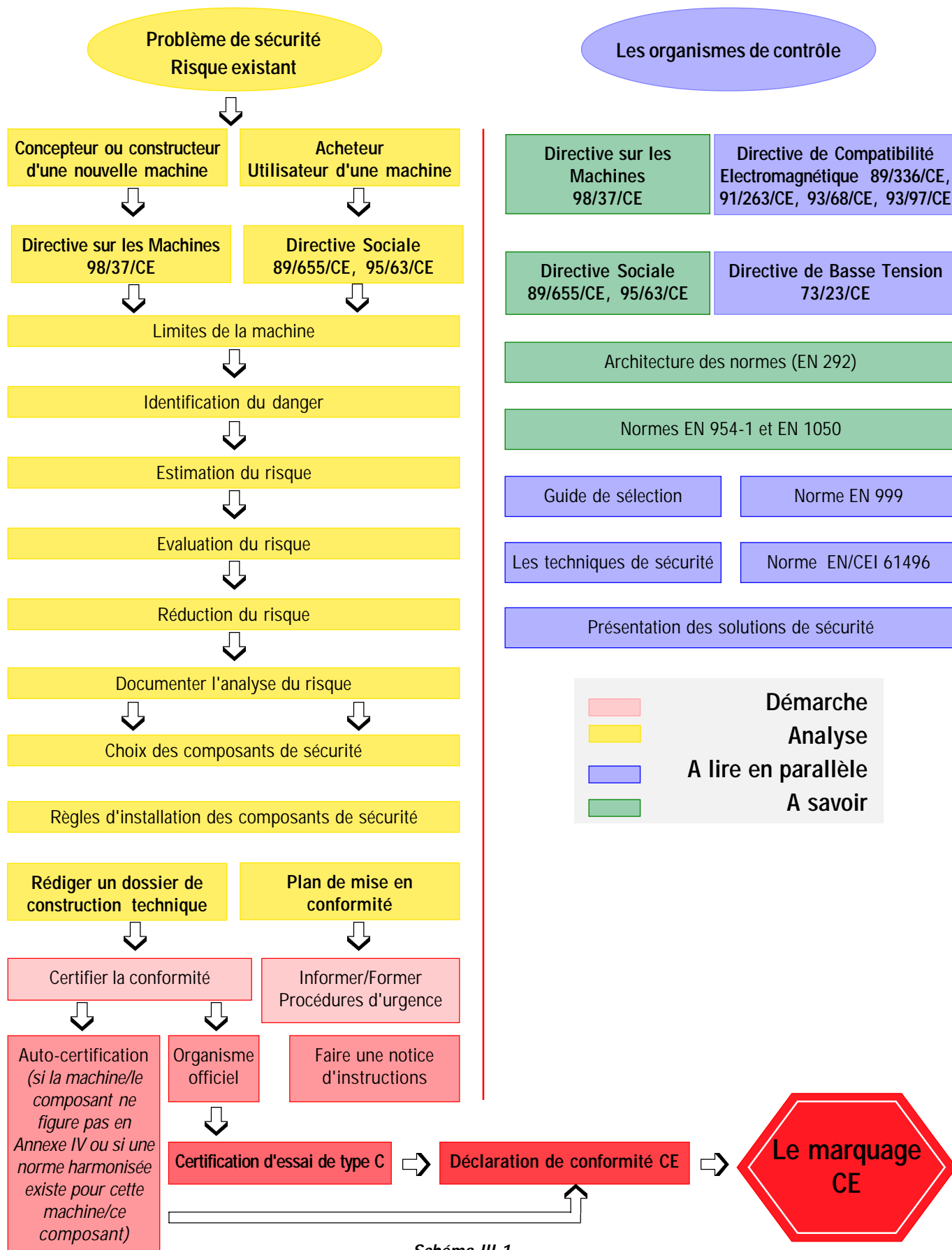


Schéma III.1

# Si vous êtes acheteur ou utilisateur d'une machine neuve ou d'occasion

*Vous devez :*

- ➔ *acheter une machine approuvée*
- ➔ *veiller à la conformité de toute machine existante*
- ➔ *veiller à utiliser et à entretenir correctement votre machine*

## 1. Achat d'une machine sûre et approuvée

Vous devez tout d'abord analyser vos besoins, en tenant compte des restrictions environnementales physiques et chimiques. Vous pouvez alors spécifier la machine que vous désirez et en discuter avec le constructeur, sur cette base.

Honeywell recommande que lors de l'achat d'une nouvelle machine, vous exigiez qu'elle porte la marque CE et que le constructeur fournisse une déclaration de conformité signée et une notice d'utilisation complète.

Si vous achetez une machine d'occasion, vous devez exiger qu'elle soit livrée conformément à sa déclaration de conformité.

Dans les deux cas, vous devez exiger que le constructeur ou le fournisseur forme vos opérateurs.

**Remarque :** Nous vous recommandons vivement de vérifier la présence de la marque CE et de la déclaration de conformité CE. Il vous incombe de veiller à la sécurité de vos employés en vertu de la Directive sur l'utilisation de l'équipement de travail.

Si vous assemblez une machine complexe à partir de plusieurs machines ou composants plus petits, vous devez également effectuer une **déclaration d'incorporation** et ensuite apposer la marque CE à la machine, une fois assemblée. Si la machine complexe figure également en Annexe IV de la Directive Machine, un organisme officiel devra effectuer une inspection CE de type.

## 2. Mise en conformité d'une machine existante

La Directive sur l'utilisation des équipements de travail exige :

- la protection contre les risques engendrés par les éléments mobiles,
- la protection contre les risques électriques,

- la mise en place de contrôles et de dispositifs d'arrêt, d'alarme et d'avertissement,
- la protection contre les risques physiques.

A ces fins, la Directive suggère un plan de conformité qui couvre un inventaire de mesures à prendre, un calendrier de mise en application et une évaluation des coûts. En pratique, la conformité implique des mesures telles que :

- veiller à ce que les opérateurs et autres employés ne puissent pas accéder aux zones dangereuses lorsque la machine est en marche ;
- configurer des formes de protection pour empêcher tout accès aux composants de transmission pendant qu'ils sont en mouvement ;
- limiter l'accès aux éléments mobiles en utilisant des protecteurs, etc. ;
- empêcher que la machine ne se remette en marche après un arrêt ;
- équiper la machine de dispositifs d'arrêt d'urgence ;
- équiper la machine des moyens nécessaires pour la débrancher facilement et efficacement de sa source d'alimentation électrique ;
- effectuer une inspection et un entretien de la machine et des équipements électriques qui y sont associés ;
- veiller à ce que les dispositifs d'avertissement ne soient pas ambigus et à ce qu'ils soient facilement entendus et reconnus.

Une liste complète se trouve en annexe à la Directive sur l'utilisation des équipements de travail, 89/655/CE, modifiée par la Directive 95/63/CE.

Il vous incombe de veiller à ce que votre machine soit conforme à la Directive.

## 3. Utilisation correcte de votre machine

Il vous incombe d'informer, de former et d'expliquer les procédures d'intervention de sécurité à vos employés, d'utiliser la machine conformément aux instructions du constructeur, de veiller à ce que la machine reste conforme aux Directives applicables et de l'entretenir régulièrement.